

Vigilance rouge canicule : le Conseil Départemental dévoile les différentes mesures prises

Il s'agit notamment de la fermeture des 14 massifs forestiers départementaux, de la téléassistance pour les personnes vulnérables, et gratuité de l'Abbaye de Flaran



Vigilance rouge canicule : le Conseil Départemental dévoile les différentes mesures prises

Ce lundi 11 août, le département du Gers sera placé :

à compter de 12h en Vigilance Rouge Canicule par Météo-France ;

pour la journée en Danger Élevé de Feux par la Météo des Forêts.

Le Conseil départemental du Gers appelle la population à la plus grande prudence. Des températures extrêmes sont attendues, pouvant dépasser 40 °C, avec des pointes jusqu'à 43 °C. Météo-France souligne l'intensité exceptionnelle de cet épisode caniculaire, qui nécessite une vigilance absolue.

Le Département responsable

Face aux épisodes de fortes chaleurs, le Département renforce sa vigilance et sa mobilisation auprès des publics fragiles dont il a la responsabilité. Des messages d'alerte et les consignes de prévention sont transmises aux accueillants familiaux (enfants relevant de l'ASE, personnes âgées, personnes en situation de handicap), aux services d'aide à domicile et aux établissements médicosociaux. Par ailleurs, le délégataire du service public départemental de téléassistance, contacte les 2 000 bénéficiaires âgés ou en situation de handicap du territoire afin de réaliser des appels de courtoisie, et leur rappeler les gestes essentiels à adopter pour se protéger des fortes chaleurs.

Le Département préventif

Ces conditions météorologiques rendent le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation très élevé comparativement aux normales estivales. Dans le cadre du danger élevé de feux annoncé par la Météo des Forêts, le Département renforce ses mesures de prévention en prenant un arrêté de fermeture de ses 14 massifs forestiers départementaux, pour la journée du 11 août, afin de limiter les risques d'incendie. Sont concernées les forêts de Saint-Germé, Lacoste-Lupiac, Mazous, Peyrusse vieille, Sorbets, Touzan, Beaumarchés, Larroucau, Turcq-Labejan, Saint-Blancard, Dému, Pauilhac, Serilhac, et Rejaumont.

Rappel : Avec la chaleur, le risque de feu est élevé. Jeter un mégot par terre est formellement interdit par la loi et passible d'une amende. Les feux et barbecues aux abords des forêts et des espaces végétalisés sont très fortement déconseillés.

Le Département prévenant

Toujours dans ce contexte, le Département a décidé d'activer la gratuité de l'Abbaye de Flaran, durant toute la durée des alertes orange et rouge canicule. Cette initiative vise à offrir un lieu de fraîcheur et de culture à tous les habitants et visiteurs du Gers. Le lieu est ouvert au public tous les jours de 10 h à 19 h.

Le Conseil départemental du Gers reste pleinement mobilisé pour protéger la population et invite chacun à la vigilance et à la solidarité.